

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT	1 - 16
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour
Annexe III	Recommandations

Introduction

1. La réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL s'est tenue au Centre culturel européen de Delphes (Grèce) du 20 au 23 mai 1997.

Participants

2. Ont participé à la réunion les Coordonnateurs nationaux des Parties contractantes ci-après à la Convention de Barcelone ou leurs représentants: Albanie, Communauté européenne, Chypre, Croatie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Slovénie, Syrie, Tunisie et Turquie.

3. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés: Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), et Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI/UNESCO).

4. Les Centres d'activités régionales du PAM et les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentés : Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), Amis de la Terre International et CEFIC/Eurochlor.

5. La liste des participants figure en annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion

6. Le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée, M. L. Chabason, a ouvert la réunion et souhaité la bienvenue aux participants. Il a déclaré que la réunion revêtait une portée singulière, puisque c'était la première fois, depuis l'adoption du PAM II, du Protocole "immersions" et du Protocole "tellurique" révisés ainsi que des principes devant régir la Phase III du MED POL, que les Coordonnateurs nationaux étaient appelés à approuver des activités et des programmes nouveaux pour répondre à ces objectifs élargis. Par conséquent, le MED POL devait désormais axer ses efforts sur la maîtrise de la pollution. Dans la formulation des activités de la Phase III du programme, il conviendrait de tenir pleinement compte des disparités subsistant dans le niveau de développement des divers pays de la région, ce qui nécessitait un renforcement des capacités de gestion de manière à ce que tous les pays parviennent à se doter d'une base commune acceptable. Lors du prochain exercice biennal, le programme s'attacherait aussi à créer une assise solide à la mise en oeuvre du Protocole "tellurique", grâce à l'établissement d'un programme régional d'actions stratégiques, de lignes directrices pour la formulation de plans d'action nationaux et d'un rapport sur les "points chauds" de pollution qui seraient soumis aux Parties contractantes pour adoption. A cet égard, le Coordonnateur s'est dit vivement impressionné par la promptitude et le souci de cohérence avec lesquels presque tous les pays avaient répondu, ce qui témoignait de leur détermination à s'atteler sans attendre à la mise en oeuvre du Protocole.

7. S'agissant du financement des activités MED POL, aucun effort ne serait ménagé pour proposer un budget suffisant aux Parties contractantes, en ayant toutefois à l'esprit que le Bureau, lors de sa dernière réunion, avait suggéré que les contributions au Fonds d'affectation spéciale fussent maintenues à leur niveau de 1997, d'où la nécessité de rechercher des fonds extérieurs. A cet égard, M. Chabason a appelé l'attention sur la subvention récemment octroyée par le FEM et les contacts prometteurs noués avec la Commission européenne et le

programme METAP. On pouvait espérer que le poste de coordonnateur du MED POL, dont la création avait été approuvée par les Parties contractantes, serait pourvu au cours du second semestre de 1997. Enfin, le Coordonnateur a assuré la réunion qu'il considérait le programme MED POL comme l'un des éléments déterminants du dispositif d'ensemble du PAM.

Point 2 de l'ordre du jour **Règlement intérieur**

8. Le Secrétariat a informé les participants que le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention de Barcelone contre la pollution et aux protocoles y relatifs (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

Point 3 de l'ordre du jour **Election du Bureau**

9. La réunion, à l'unanimité, a élu le Bureau suivant:

Président:	Mme Alenka Malej (Slovénie)
Vice-présidents:	M. Giovanni Guerrieri (Italie)
	M. Yahia Sabhi (Maroc)
Rapporteur:	M. Iklay Salihoğlu (Turquie).

Point 4 de l'ordre du jour **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

10. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.127/1, tel qu'il est reproduit à l'annexe II au présent rapport.

Point 5 de l'ordre du jour **Rapport sur l'état d'avancement du MED POL en 1996 et examen des activités 1997 en cours et prévues**

11. M. F. S. Civili, administrateur de première classe (spécialiste en sciences de la mer), PAM, chargé par interim de la coordination du MED POL a présenté le rapport UNEP(OCA)/MED WG.127/Inf.3 retraçant les activités de MED POL - Phase III menées de juillet 1996 à mai 1997 en ce qui concerne l'évaluation et la maîtrise de la pollution, et notamment les activités portant sur la formulation d'un Programme d'actions stratégiques destinées à combattre la pollution d'origine tellurique, ainsi que sur l'application des Protocoles "immersions" et "déchets dangereux".

12. Lors du débat qui s'est alors engagé sur la mise en oeuvre du Protocole "immersions", l'attention a été appelée sur l'obligation qu'ont les Parties contractantes de soumettre des rapports, même lorsque aucun permis d'opération d'immersion n'a été délivré. Il a été proposé que le Secrétariat adresse des lettres de rappel non seulement dans le cas des notifications effectuées en application du Protocole "immersions", mais aussi de dispositions d'autres Protocoles. Les participants ont été informés que, lors d'une récente réunion du groupe scientifique de la Convention de Londres de 1972, la possibilité avait été évoquée que l'article 4.2 e) du Protocole puisse servir de prétexte à l'immersion d'amiante. Plusieurs participants ont fait part des progrès accomplis par leurs pays respectifs vers la ratification des textes révisés de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

13. Des préoccupations ont été exprimées touchant la disparition du poste d'ingénieur d'entretien, qui pourrait créer des problèmes pour les laboratoires nationaux. Il a été indiqué, toutefois, que les travaux nécessaires d'entretien et de réparation des instruments MED POL pourraient être effectués dans le cadre des programmes de renforcement des capacités prévus pour divers pays. En réponse à une question concernant la proposition de tenir un atelier sur la question de *Caulerpa taxifolia*, il a été rappelé que celui-ci aurait lieu en 1997 mais que les Parties contractantes avaient décidé de mener les activités en question dans le cadre de la biodiversité plutôt que dans celui du programme MED POL.

14. Pour les réunions futures des coordonnateurs nationaux, il a été proposé au Secrétariat d'établir des rapports faisant état des activités réalisées et des activités prévues avec le budget correspondant.

15. La réunion a pris note du rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du MED POL.

Point 6 de l'ordre du jour

Mise en oeuvre du programme MED POL-Phase III

16. M. Civili a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.127/3, qui contenait une brève analyse des résultats obtenus et des blocages rencontrés pendant la Phase II ainsi que des domaines d'activités prioritaires envisagés au titre du MED POL - Phase III. Le document à l'examen avait été préparé par le Secrétariat après consultation des autorités gouvernementales et de scientifiques. Conformément aux objectifs généraux que les Parties contractantes avaient approuvés lors de leur réunion de Montpellier, tenue du 1er au 4 juillet 1996, qui étaient de poser les bases nécessaires à l'élimination de la pollution marine, le Programme mettait un accent beaucoup plus marqué sur les aspects de la gestion orientés vers l'action, c'est-à-dire la lutte contre la pollution. Après avoir passé en revue les activités proposées dans les domaines de l'évaluation et de la maîtrise de la pollution, M. Civili a décrit les mécanismes envisagés par le Secrétariat pour coordonner les activités et leurs modalités d'exécution. Enfin, il a exposé les activités proposées pour donner effet au Protocole "immersions" et au Protocole "déchets dangereux".

17. Le Coordonnateur du PAM a souligné que les propositions du Secrétariat avaient été élaborées compte tenu de la nouvelle situation qu'avait créée dans la Méditerranée l'adoption ou la révision des Protocoles à la Convention de Barcelone. Le MED POL - Phase II avait permis de faire en sorte que tous les pays de la région soient mieux à même d'évaluer la pollution. En outre, le partenariat euro-méditerranéen et le programme METAP-Phase III au plan régional, ainsi que l'Agenda 21 au plan mondial, avaient permis de mieux définir les objectifs pour l'avenir.

18. Au cours de la discussion générale qui a suivi, les coordonnateurs nationaux pour le MED POL ont rendu hommage au Secrétariat pour le document concis mais très complet qu'il avait établi.

19. Le coordonnateur pour la Communauté européenne a fait savoir que la Méditerranée était l'un des principaux thèmes du programme international de recherche devant être entrepris au titre du cinquième programme-cadre de recherche de l'Union européenne. En particulier, dans le but de resserrer le partenariat avec les pays méditerranéens, il était proposé de renforcer l'infrastructure méditerranéenne de ces pays pour qu'ils puissent mieux recenser, étudier et surveiller leur environnement conformément aux normes et aux méthodes de l'UE, d'aider les pays méditerranéens à mettre en oeuvre les conventions environnementales

internationales de portée mondiale ou régionale, d'appuyer la participation des pays méditerranéens aux institutions de l'Union européenne et aux organisations scientifiques internationales qui s'attachaient à promouvoir les recherches environnementales et la protection de l'environnement, ainsi que de promouvoir la participation d'organismes environnementaux régionaux comme le Plan d'action pour la Méditerranée et la Commission de Helsinki au programme de recherche et aux activités de l'Union européenne.

20. Les coordonnateurs nationaux ont souligné la nécessité d'accélérer le processus de ratification de la Convention révisée de Barcelone ainsi que des Protocoles nouveaux et révisés adoptés par les Parties contractantes en 1995 et 1996 afin de poser les fondements juridiques du programme d'activités prévu pour la Phase III. Il a été relevé cependant qu'en ce qui concerne le Protocole "tellurique", les Parties contractantes avaient autorisé le Secrétariat à entreprendre des activités préparatoires sans attendre sa ratification. La réunion est convenue que les coordonnateurs nationaux devraient se mettre en rapport avec leurs gouvernements respectifs pour les engager à ratifier dès que possible les instruments en question.

21. Il a été proposé d'insister, pendant la Phase III, sur l'approche sous-régionale. Plusieurs coordonnateurs ont appuyé cette proposition, mais d'autres ont été d'avis que de nombreuses activités étaient déjà réalisées conformément à cette approche. La nécessité de créer des groupes de coordination afin d'harmoniser les activités d'évaluation à entreprendre au plan sous-régional a été évoquée aussi, et l'avis a été exprimé que cette tâche devrait être confiée à l'Unité de coordination. Après qu'il eut été rappelé que les Parties contractantes, à leur réunion extraordinaire de Montpellier, avaient décidé de ne pas accepter une proposition tendant à créer un autre groupe consultatif similaire (UNEP(OCA)/MED IG.8/7, paragraphe 97), la réunion a accepté l'offre du coordonnateur national pour la France de préparer un document expliquant le rôle et les attributions d'un tel groupe. Le Secrétariat distribuerait ce document à tous les coordonnateurs nationaux.

22. Les difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du MED POL n'étant pas seulement de caractère scientifique, les participants se sont félicités des efforts qui seraient déployés pendant la Phase III afin de renforcer les capacités de gestion. Une autre contrainte tenait à l'absence de coordination des activités et de collaboration entre les scientifiques ainsi qu'à une bureaucratie excessive.

23. Des questions ont été soulevées concernant les critères à appliquer pour la sélection des quatre ou cinq pays qui recevraient une assistance en vue de porter leurs capacités à un niveau minimum. Un coordonnateur national a été d'avis que le choix des pays devrait être hétérogène, un autre a estimé qu'il faudrait envisager une autre stratégie, tandis qu'un autre encore a considéré qu'il devrait être établi un rapport intérimaire sur la situation actuelle dans la région.

24. Pendant la discussion concernant le seuil de 100 000 habitants fixé pour l'évaluation des contaminants qui atteignent la mer Méditerranée en provenance des agglomérations et villes côtières, un participant a estimé que ce chiffre était trop faible et impliquerait ainsi un trop grand nombre de villes, et d'autres ont été d'avis qu'il faudrait tenir compte du nombre de touristes se trouvant dans une région déterminée. Il a été relevé que ce chiffre n'avait pas été retenu arbitrairement, vu qu'il était fondé sur l'un des objectifs visés dans la Déclaration de Gênes de 1985. Le représentant de l'OMS a déclaré que ce chiffre était seulement indicatif et qu'il conviendrait de tenir dûment compte des priorités nationales et régionales.

25. Un coordonnateur national a appelé l'attention sur les difficultés rencontrées par son pays s'agissant d'adapter des technologies non polluantes aux conditions locales, eu égard à

leurs complexité et à leurs coûts, et il a demandé qu'il soit organisé des projets de démonstration afin d'assurer un transfert progressif de technologies.

26. La réunion a été d'avis qu'il faudrait resserrer les relations de travail avec les Centres d'activités régionales du PAM aux fins de la mise en oeuvre du MED POL - Phase III. Il a été relevé en particulier qu'il conviendrait, dans le domaine de la surveillance continue, d'entreprendre des activités conjointes avec le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE) et qu'il y aurait lieu d'étudier avec le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) la possibilité de lancer des projets de démonstration concernant le transfert de technologies en matière de dépollution à la source.

27. Conformément à la recommandation des Parties contractantes sur l'établissement de nouveaux critères de la qualité des eaux de baignade et eu égard aux travaux réalisés dans un contexte international, un coordonnateur national a proposé de considérer le projet de directive de l'Union européenne en la matière en tenant compte du contexte méditerranéen. Sur ce point, elle a annoncé que dans le cadre de l'accord RAMOGE et sous réserve de l'approbation de sa Commission, une réunion d'experts se tiendrait sur ce sujet et a proposé que, sur la base de ces travaux, des experts méditerranéens se réunissent d'ici à la fin de 1997 pour finaliser un projet de critères.

28. Les coordonnateurs nationaux se sont félicités de l'offre faite par le coordonnateur national pour la France de préparer un document sur les éléments nutritifs et l'eutrophisation qui contiendrait une description de l'expérience acquise par la France dans ce domaine et qui pourrait servir de base à la poursuite des travaux sur les mesures correctives à adopter conformément aux dispositions du Protocole "tellurique".

29. L'observateur de la CEFIC/Eurochlor a déclaré que, pour refléter la teneur du document, le premier alinéa de la section A de la deuxième partie devrait se lire: "- définition des politiques et mise en oeuvre des stratégies de réduction des TPB en vue de leur élimination.....".

30. Pour ce qui était des recherches ciblées; l'accent a été mis sur la nécessité d'entreprendre des recherches appliquées plutôt que des recherches purement théoriques.

Point 6.1 de l'ordre du jour

Surveillance des tendances et biosurveillance

31. M. G.P. Gabrielides, administrateur de programme, PAM, a présenté le document UNEP(OCA)/MED WG.127/4 "Programme régional de surveillance continue des tendances spécifiques de sites" et a, en s'aidant de la projection de transparents, procédé à un exposé des buts et des méthodes des activités proposées en matière de surveillance des tendances. Le programme serait exécuté à un nombre restreint de stations, sélectionnées parmi les programmes nationaux de surveillance continue. Une méthodologie commune serait utilisée pour la conception du programme, l'échantillonnage et l'analyse ainsi que pour le traitement des données. Les mêmes critères seraient retenus pour le choix des stations, des contaminants et des espèces à utiliser (dans le cas où la matrice serait un biote). Il convenait d'insister sur plusieurs points: la conception du programme, fondée sur l'analyse statistique, en s'inspirant des travaux déjà réalisés par d'autres institutions, comme le CIEM; le caractère "spécifique de sites" de la surveillance, ce qui permettrait notamment, dans des zones déterminées de la Méditerranée, de vérifier l'efficacité des mesures prises (comme l'aménagement d'une station d'épuration); enfin la nécessité de réduire au minimum les variations qui pourraient masquer les changements des niveaux des contaminants réellement dus à la pollution. Cela pourrait s'obtenir en veillant à la cohérence et en mettant en oeuvre un programme judicieux d'assurance qualité des données. M. Gabrielides a également souligné que, pour la gestion et

le traitement des données MED POL, notamment celles de la surveillance des tendances, les capacités d'analyse statistique devraient être renforcées à l'Unité de coordination. Enfin, s'agissant de l'assistance dont certains pays pourraient avoir besoin pour mettre en oeuvre cette forme de surveillance, de la conception initiale du programme à l'analyse des données, il était proposé que des crédits suffisants soient inscrits au budget du PAM.

32. Lors du débat à ce sujet, plusieurs coordonnateurs nationaux ont fait part de leurs appréhensions sur certains aspects qui leur semblaient mériter une réflexion approfondie et une approche prudente: les très longs délais qu'il faudrait inévitablement prévoir pour qu'un tel programme commence à produire des résultats tangibles; la difficulté qu'on aurait à interpréter les données si l'on constatait non une évolution "ascendante" des tendances mais une "courbe plate", voire des effets inattendus; le très grand nombre de paramètres proposés dans le document, qui risquaient de ne pas correspondre à la situation réelle de tel ou tel pays; et le coût qu'impliquait la mise en place d'un mécanisme aussi lourd. Un participant, tout en jugeant l'approche positive et séduisante, a considéré que la surveillance ne devrait pas se limiter aux contaminants chimiques. Un coordonnateur national, tout en soulignant l'importance de cette nouvelle étape, a demandé que l'eutrophisation ne soit pas négligée. Enfin, pour un autre participant, on était en présence de deux conceptions: l'une, intellectuelle, nécessitait un outil sophistiqué et des moyens statistiques extrêmement poussés; et l'autre, pratique, consistait à intervenir sur les sources de pollution, répondant en cela aux prescriptions des Parties contractantes.

33. Le représentant de l'OMM a proposé que, étant donné qu'il existait déjà un document consacré à la surveillance des tendances dans les zones côtières, le Secrétariat prépare des documents sur la surveillance des tendances des charges polluantes, pour soumission à la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux.

34. Un coordonnateur a demandé au Secrétariat d'insérer dans la prochaine version du document sur la surveillance des tendances un texte expliquant pourquoi le programme proposé n'était plus appelé "régional" et devenait un programme "spécifique de sites".

35. Répondant à ces nombreuses interrogations dont il a souligné la pertinence et la légitimité en raison même du caractère novateur du programme envisagé, M. Gabrielides a tenu d'emblée à préciser qu'il ne s'agissait pas d'imposer les détails des programmes à quelque pays que ce soit. Le choix des sites à inclure dans le programme et des paramètres à mesurer devrait répondre aux besoins locaux. Cette démarche était inédite en Méditerranée, et il était essentiel de permettre au Secrétariat de déterminer si les mesures prises avaient une réelle efficacité puisque l'objectif majeur était désormais de réduire les apports d'origine tellurique. Quant à l'horizon temporel retenu (2005), il correspondait à celui fixé par les Parties contractantes pour le MED POL - Phase III. M. Gabrielides a été d'avis que, comme l'avaient souligné la majorité des intervenants, il fallait effectivement aller de l'avant pas à pas, avec précaution, en simplifiant au besoin les procédures statistiques et en tirant parti des enseignements d'autres pays, organisations et institutions. Au fur et à mesure de la mise en oeuvre du programme, il faudrait naturellement adapter celui-ci en fonction des nouvelles réalités et des nouvelles connaissances, remédier à ses éventuelles déficiences et, au besoin, revenir sur sa conception de départ. L'objectif initial du Secrétariat à cette nouvelle phase était d'obtenir un degré raisonnable d'uniformité des critères et des méthodes adoptés et de veiller à la cohérence afin de réduire au minimum les variations. Une assistance serait octroyée aux pays qui le demanderaient pour leur permettre de participer pleinement au programme.

36. En marge et en complément du débat, deux exposés ont été faits, à l'aide de diapositives, sur le thème de la télédétection à l'appui de la surveillance de la pollution.

37. Le représentant de la Communauté européenne a fait part de l'expérience que celle-ci avait acquise depuis longtemps dans ce domaine. La télédétection permettait d'obtenir des bases de données statistiques pour mettre les mesures *in situ* en perspective, évaluer les tendances à long terme et contribuer ainsi à la prise des décisions. En particulier, le Centre conjoint de recherche de la Communauté européenne (dans le cadre de programmes tels que celui consacré à la création d'un Centre pour l'observation de la Terre, COT) pouvait être d'un concours précieux pour la communauté des scientifiques et gestionnaires de la Méditerranée en exploitant le potentiel des systèmes de télédétection pour la surveillance des tendances de l'environnement.

38. La représentante du CAR/TDE a, pour sa part, présenté les différents types de satellite avec leurs caractéristiques, et elle a montré leur utilité en citant des exemples concrets du travail effectué par le CAR/TDE : évaluation des mouvements des masses d'eau autour de la Sicile et de la dynamique côtière du golfe de Gabès (dans le cadre du Programme d'aménagement côtier du PAM pour Sfax).

39. Sur cette même question de la télédétection, un coordonnateur national a évoqué les possibilités qu'offrait cette technique pour étudier et cartographier les herbiers et champs d'algues qui constituaient, par leur sensibilité à la pollution, un indicateur précieux.

40. Abordant la question de la biosurveillance, M. Gabrielides a rappelé que, à l'origine, tous les programmes de surveillance étaient de caractère anthropocentrique, autrement dit axés avant tout sur les incidences de la pollution pour la santé humaine. C'est à leur réunion d'Antalya, en 1993, que les Parties contractantes avaient décidé d'introduire la biosurveillance, parallèlement à la surveillance chimique, afin qu'elles se complètent mutuellement. Cette approche avait été adoptée, car la biosurveillance permettait de se forger un tableau de la santé de la vie marine. Il a brièvement retracé les activités entreprises jusqu'à ce jour, et notamment l'exercice pilote de biosurveillance qui avait été lancé en 1996. Les rapports des chercheurs responsables avaient été établis, une synthèse était en cours et des résultats en seraient soumis à un groupe d'experts qui se réunirait avant la fin de 1997. Ce groupe formulerait également des recommandations sur les travaux futurs. Le Secrétariat tenait à réaffirmer qu'il était ouvert à toute forme de coopération avec les organismes et programmes actifs dans ce domaine.

41. Le coordonnateur national pour Monaco a estimé que, sur la base des travaux entrepris dans le domaine de la surveillance des effets biologiques, l'accord RAMOGE, sous réserve de l'approbation de sa Commission, pourrait mener une action pilote au niveau méditerranéen. L'Italie et la France ont appuyé la proposition.

42. Tous les intervenants sur cette question se sont accordés à souligner l'intérêt qu'offraient les techniques de biosurveillance pour comprendre les stress s'exerçant sur les organismes et mieux connaître la santé du milieu marin. Toutefois, il a été observé qu'il était nécessaire d'utiliser une batterie de tests et non de se limiter à un seul. Un coordonnateur national a indiqué que, dans son pays, les programmes antipollution s'orientaient vers la notion d'écotoxicité : données chimiques et données biologiques permettaient de mieux comprendre les processus qui intervenaient dans le milieu marin entre l'apparition d'un contaminant et ses effets.

43. A l'issue du débat, le Président et le Secrétariat ont, à tour de rôle, souligné que, de toutes les interventions, se dégagait la nécessaire complémentarité des deux types de surveillance. Il serait donc bon que la réunion formule à l'intention des Parties contractantes

une recommandation dans ce sens, en demandant que les crédits nécessaires soient inscrits au budget et également répartis entre surveillance des contaminants et biosurveillance.

Point 6.2 de l'ordre du jour

Surveillance de la conformité

44. M. G. Kamizoulis, spécialiste scientifique principal de l'OMS, a présenté le programme de surveillance continue de la conformité dans les zones côtières et sites critiques de pollution (UNEP(OCA)/MED WG.127/5) ainsi qu'un document d'information sur la surveillance aux fins du contrôle de la conformité (UNEP(OCA)/MED WG.127/Inf.4). Après avoir retracé l'historique du programme et brièvement résumé chacun de ses éléments, il a cité un exemple de programme de surveillance de la conformité qui était déjà en vigueur, à savoir les principes directeurs de l'OMS concernant les eaux à usage récréatif.

45. De nombreux pays n'avaient pas mis au point ni élaboré de systèmes d'objectifs de qualité du milieu fondés sur la maîtrise des rejets pour faire en sorte que la qualité des eaux en un endroit déterminé soit appropriée, compte tenu de ses utilisations légitimes établies. Or, la mise au point d'un tel système représentait manifestement un point de départ essentiel. Grâce aux connaissances et à l'expérience acquises dans le cadre des programmes de surveillance, la deuxième étape, qui consistait à sélectionner et à analyser les paramètres spatiaux et temporels appropriés, exigerait moins d'efforts. Vu l'importance que revêtaient les analyses de laboratoire et les mesures à prendre sur cette base, la troisième étape serait un programme de contrôle de la qualité des analyses visant à garantir la fiabilité des données. La dernière étape - capitale - consisterait à réaliser des analyses de la capacité de conformité pour aider les pays à déterminer, grâce à une évaluation des données rassemblées lors de l'étude des eaux considérées, si celles-ci se prêtaient à une utilisation spécifique. Les paramètres et les sites à utiliser aux fins du programme seraient sélectionnés par les autorités nationales en fonction de leurs priorités et de leurs besoins propres.

46. Les coordonnateurs nationaux se sont félicités de ce programme et ont formulé quelques suggestions concernant les éléments à y inclure. Ils ont appuyé l'idée tendant à considérer les détritiques comme un indicateur important des sites critiques de pollution, et le coordonnateur national pour Chypre a proposé de rendre compte de l'expérience acquise par son pays dans ce domaine. Le représentant de la COI/UNESCO a communiqué des informations sur le MED-GOOS, élément régional du Système mondial d'observation des océans. Les programmes nationaux de surveillance de la conformité pourraient être complétés par des activités systématiques de collecte, d'analyse et d'échange de données dans le cadre du MED-GOOS. Ce représentant a également fait observer que si les détritiques étaient un paramètre prioritaire, ils n'avaient guère retenu l'attention lors des précédents programmes de surveillance. Très peu de laboratoires, dans la région de Méditerranée, avaient l'expérience de la surveillance des matières synthétiques persistantes, qui étaient l'une des rubriques visées à l'annexe I du Protocole "tellurique" de 1983. Il conviendrait par conséquent d'organiser en 1998, à l'intention d'une dizaine ou d'une douzaine de participants, un cours de formation aux méthodes de surveillance des détritiques côtiers.

47. Les participants ont appuyé également l'accent mis sur les critères et les normes de qualité, qui étaient importants pour l'élaboration des programmes nationaux et qui encourageraient les pays à élaborer un cadre législatif approprié.

48. Il a été indiqué que de nombreux pays avaient déjà promulgué des lois nationales réglementant les émissions, mais que la question de l'observation des critères applicables aux eaux réceptrices n'était pas aussi claire. Il faudrait préciser dans le document si le concept de conformité visait les réglementations nationales ou les critères du MED POL; en outre, le

document devrait traiter aussi du problème posé par les différences de critères lorsqu'il s'agissait de délivrer des permis.

49. Il a été relevé que la définition des sources ponctuelles et diffuses de pollution s'écartait des principes généralement acceptés et devrait être révisée.

50. Il a été demandé au Secrétariat s'il avait été prévu d'améliorer les capacités à la disposition des coordonnateurs nationaux, vu qu'un rôle très important leur était confié dans le cadre du programme.

51. La réunion a noté que la directive de l'Union européenne relative aux eaux usées comprenait des paramètres qui étaient appliqués par des Etats non membres, et l'Union européenne a été priée de communiquer, par l'entremise du Secrétariat, une liste des directives pertinentes aux Etats non membres de l'UE qui étaient Parties contractantes.

52. En réponse aux observations formulées, M. Kamizoulis a précisé que chaque pays pouvait se fonder, pour établir son rapport sur la conformité, sur sa propre législation nationale. A mesure que la surveillance de la conformité progresserait, les lacunes éventuelles des législations nationales apparaîtraient clairement, et les mesures appropriées pourraient être adoptées. Pour ce qui était de l'observation selon laquelle la teneur du document était trop théorique, le représentant de l'OMS a fait valoir que celui-ci avait été conçu comme un document - cadre et qu'il était complété par le document d'information.

53. S'agissant des analyses microbiologiques, la situation évoluait sans cesse et devrait être suivie constamment. On espérait pouvoir convoquer une réunion en vue d'adopter de nouveaux critères et normes de qualité des eaux à usage récréatif et des eaux conchylicoles ainsi que de réviser les techniques de laboratoire concernées. Les critères provisoires de 1985 étaient encore utilisés parce que les coordonnateurs nationaux avaient décidé d'attendre, avant d'adopter de nouveaux critères et normes pour les eaux de baignade, que les travaux entrepris au niveau international aient éclairci le problème (UNEP(OCA)/MED WG.104/5, par. 41).

54. Enfin, le représentant de l'OMS a expliqué que le PAM prévoyait déjà des programmes de renforcement des capacités de contrôle de la conformité et que d'autres ateliers et stages de formation seraient organisés si les ressources budgétaires le permettaient.

55. Le Secrétariat a été prié de réviser le document à la lumière des observations formulées en vue de le présenter aux Parties contractantes.

Point 6.3 de l'ordre du jour

Programme d'assurance qualité des données

56. M. Civili, exposant les activités qu'il était proposé d'entreprendre au titre du MED POL - Phase III en matière d'assurance qualité des données, a souligné l'importance capitale que revêtait cette question à un moment où les objectifs devenaient plus précis. L'objectif du programme était d'améliorer la qualité des données d'analyse en obligeant les laboratoires MED POL à participer à des exercices d'intercomparaison, en ayant plus largement recours à des matériaux de référence certifiés et en intensifiant la formation individuelle et en groupe.

57. Le représentant de l'AIEA a fait observer que, si la qualité des résultats s'était régulièrement améliorée au fil des ans, il restait encore à faire. En outre, le degré de participation demeurait faible. En conséquence, il a fait appel aux coordonnateurs nationaux pour qu'ils encouragent les laboratoires de leurs pays respectifs à prendre part aux programmes d'assurance qualité des données et à tirer parti des services offerts à titre gracieux par l'AIEA.

58. Il a été suggéré que le Secrétariat étudie la possibilité de mettre en place un système d'accréditation des laboratoires de la région. Le système institué à cette fin dans un pays a été décrit: l'accréditation était accordée sur présentation d'un dossier et après des essais d'analyse en aveugle et d'une comparaison des résultats. L'accréditation devait être renouvelée chaque année, et il était tenu compte aussi de la capacité du laboratoire de réaliser un certain volume de travail. Le représentant de l'AIEA a appuyé cette suggestion mais a averti qu'elle serait difficile à mettre en pratique. Les laboratoires seraient homologués au cas par cas pour des types spécifiques d'analyse, et ils seraient constamment tenus de parvenir à des résultats exacts sur la base d'essais en aveugle.

59. Le Secrétariat a dit avoir pris note de cette suggestion, qui serait étudiée conjointement avec l'AIEA.

60. En réponse à la question posée par un participant, la réunion a reçu l'assurance qu'aucune donnée de surveillance continue dont l'exactitude n'avait pas été vérifiée n'avait été incluse dans la base de données MED POL.

61. Sur la suggestion d'un coordonnateur national, le représentant de l'AIEA a déclaré qu'il était disposé, lorsqu'il aurait reçu des Institutions nationales les résultats des exercices d'intercomparaison, à en informer les coordonnateurs nationaux et à leur en communiquer une copie. Une telle procédure encouragerait l'interaction entre les institutions nationales et les coordonnateurs.

62. La démarche proposée a été approuvée.

Point 6.4 de l'ordre du jour Recherche

63. M. Civili a exposé les domaines de recherche prioritaires énumérés dans le document UNEP(OCA)/MED WG.127/3, soulignant que l'approche suivie en la matière continuerait d'être ciblée. On envisageait de modifier les modalités de réalisation du programme afin de faire participer plus étroitement les institutions des pays en développement aux activités de recherche du MED POL. Pour chaque domaine de recherche, un ou plusieurs laboratoires qualifiés seraient sélectionnés dans un pays en développement et mis en rapport avec un laboratoire correspondant d'un pays plus développé pour travailler en association avec ce dernier dans une perspective à long terme. On espérait pouvoir ainsi resserrer la coopération entre le Nord et le Sud et attirer un financement supplémentaire, notamment de la DG XII de la Commission européenne.

64. Au cours de la discussion, les orateurs se sont dits vivement intéressés par le programme de recherche et ont exprimé l'espoir que des ressources adéquates lui seraient allouées. Il a été suggéré que, sans préjudice de la décision que pourraient prendre par la suites les Parties contractantes, la réunion recommande une augmentation du budget de recherche.

65. Un orateur a proposé que le domaine de recherche appelé "eutrophisation" soit rebaptisé "mobilisation accrue des éléments nutritifs dans les eaux côtières". Un autre participant s'est félicité de la nouvelle politique consistant à encourager les partenariats Nord/Sud et Sud/Sud, qui aurait pour effet, entre autres, de promouvoir le transfert des technologies.

66. Le représentant de la COI/UNESCO a déclaré que les recherches étaient un aspect essentiel de tout programme de surveillance continue. Les recherches concernant la modélisation et les mécanismes de transport et de dispersion étaient très importantes pour

l'interprétation des données de surveillance, particulièrement dans les domaines de l'eutrophisation et des études biogéochimiques. Le représentant de l'AIEA a appelé l'attention sur le programme de recherches et le programme de coopération technique de l'Agence, dont plusieurs pays de la région avaient déjà bénéficié. Il importait, en période d'austérité budgétaire, de tirer parti de toute assistance supplémentaire qui pourrait être disponible.

67. La ligne d'action proposée a été approuvée.

Point 6.5 de l'ordre du jour

Protocole "tellurique"

68. M. Civili, après avoir noté que les débats des deux premiers jours avaient déjà permis d'aborder le cadre d'application du Protocole "tellurique", a présenté les quatre grandes lignes d'action autour desquelles le Secrétariat proposait d'articuler les activités menées dans ce domaine au cours de l'exercice biennal 1997-1998: 1) formulation des plans d'action nationaux; 2) poursuite et achèvement des travaux sur les "points chauds" de pollution; 3) définition des politiques et mise en oeuvre des stratégies concernant les substances toxiques, persistantes et susceptibles de bioaccumulation, les éléments nutritifs, le traitement et la gestion des eaux usées; 4) structures de contrôle.

69. M. Civili est entré dans les détails des premier et troisième points. La formulation des plans d'action nationaux s'inscrivait dans un ensemble de travaux commencés depuis cinq mois et en partie financés par une subvention du FEM. On disposerait ainsi avant la fin de l'année de quatre documents importants: un Programme d'actions stratégiques pour s'attaquer à la pollution d'origine tellurique, un Rapport sur les "points chauds" de pollution, un Bilan diagnostique transfrontières, et un Portefeuille d'investissements. Si ces documents étaient adoptés à la réunion des Parties contractantes de novembre 1997 à Tunis, ils seraient soumis en décembre à une conférence de donateurs. L'année 1998 serait alors consacrée à la préparation, pays par pays, des plans d'action nationaux, sur la base des dispositions du Protocole "tellurique" et des principes adoptés avec le Programme mondial de Washington. Le processus en cours, auquel la contribution des coordonnateurs nationaux était essentielle, offrait une occasion exceptionnelle de prendre, dans un délai très court, des initiatives concrètes répondant aux obligations du Protocole. Quant à l'axe d'action concernant les polluants majeurs et les eaux usées, il était superflu de rappeler son importance pour la Méditerranée puisqu'il correspondait aux résultats des Phase I et II du MED POL et aux recommandations de Washington.

70. M. Kamizoulis, chargé de la coordination de la deuxième ligne d'action sur les "points chauds", en a évoqué les principales étapes. Sollicités de communiquer leurs données à ce sujet, tous les pays méditerranéens, sauf un, avaient répondu dans un temps record. Un rapport régional sur les "points chauds" prioritaires, intégrant tous les rapports nationaux, avait été ainsi établi, et les sites avaient été hiérarchisés selon leur degré de pollution. Il reviendrait aux donateurs et aux pays de financer les mesures de réhabilitation.

71. S'agissant des structures de contrôle, M. Kamizoulis, après avoir brièvement commenté un schéma général du cycle de réglementation, de conformité et de contrôle, a indiqué que les systèmes d'inspection en vigueur étaient très différents selon les pays et qu'il fallait en premier lieu procéder à une évaluation dans l'ensemble de la région. On pourrait alors proposer la mise en place, à un niveau national, d'un réseau de responsables de ces problèmes pour qu'ils échangent leurs vues et leurs expériences. Plutôt que d'envisager la création d'un corps d'inspecteurs régional, il convenait de tracer le cadre d'une "auto-inspection" de chaque pays, en aidant notamment les autorités nationales à créer ou à renforcer leurs systèmes de contrôle. Cette activité réclamerait en tout cas des fonds importants, et des contacts étaient actuellement

pris à cet effet avec le METAP et l'Union européenne particulièrement intéressés à ces questions.

72. Un coordonnateur national ayant demandé si ces diverses activités proposées pour la mise en oeuvre du Protocole "tellurique" porteraient sur l'ensemble du bassin ou seraient centrées sur certaines zones, M. Civili a répondu qu'il s'agissait avant tout d'aider à formuler des plans nationaux, que le suivi des "points chauds" se ferait pays par pays et qu'il en allait de même pour les autres activités prévues.

73. Sur la question des structures de contrôle, un coordonnateur national a estimé que, plutôt qu'un organe central et contraignant, l'instrument de l'éco-audit s'avérait plus séduisant et efficace puisque il ne reposait pas sur des mesures coercitives ou punitives mais sur une libre participation des intéressés au respect des normes.

74. Un participant a souligné que, conformément au Protocole "tellurique", le renforcement des systèmes d'inspection devrait s'opérer à la demande des pays intéressés. En tout cas, les activités devraient être menées sur une base volontaire et progressive.

75. Le représentant de la Communauté européenne a déclaré qu'il souscrivait pleinement à cette approche. Il a indiqué que, au sein de l'UE, aucune décision n'avait été prise au sujet de l'inspection. Mais un règlement du conseil, en vigueur depuis plusieurs années, prévoyait précisément un système volontaire, du type éco-audit, qui avait déjà recueilli l'adhésion de plusieurs milliers d'entreprises: celles-ci s'engageaient à contrôler elles-mêmes l'ensemble de leur processus de production, de la fourniture de matières premières au produit fini. Le succès de ce système tenait au fait qu'il suscitait une émulation salubre, chaque entreprise souhaitant répondre à des "critères d'images" et présenter ainsi sur le marché un profil écologique bénéfique. S'agissant de la région, le partenariat euro-méditerranéen, inauguré à Barcelone en 1995, prévoyait, d'ici à 2010, la création d'une zone de libre échange qui favoriserait ce type de contrôle spontané puisque les produits qui circuleraient devraient satisfaire à des normes d'acceptabilité.

76. Les autres coordonnateurs qui sont intervenus sur cette question sont convenus que l'expérience de leurs pays respectifs allait dans le même sens. Pour un participant, après une première phase de contrôle rigoureux de l'Etat, assorti de sanctions pénales, les entreprises polluantes s'étaient, dans une deuxième phase, spontanément adressées à l'administration centrale pour qu'elle les aide à se conformer aux règlements par le biais d'un "fonds de dépollution". D'autres pays pouvaient faire valoir des enseignements analogues: un règlement sur la production et le recyclage des eaux usées avait déjà permis d'obtenir un auto-contrôle meilleur que la supervision exercée par l'Etat; des municipalités avaient reçu toute latitude d'intervenir également auprès de l'administration afin qu'elle aide les usines en infraction dans le cadre d'un même système d'"aide à la dépollution"; ou bien les industriels étaient impliqués "en amont" au moyen d'un système d'"éco-label". Dans un autre pays, il existait des arrêtés-types, applicables sur l'ensemble du territoire, mais en cas de zones sensibles, les autorités locales étaient habilitées à prendre des mesures complémentaires, ce qui ménageait une grande souplesse dans la réglementation.

77. En conclusion de ce débat sur la conformité et sur les structures de contrôle, le Président a constaté que toutes les observations et suggestions formulées convergeaient vers l'adoption de l'approche proposée par le Secrétariat, y compris l'"éco-audit" comme un instrument environnemental de maîtrise de la pollution.

78. Le représentant de l'OMM a présenté une série d'estimations préliminaires sur les apports respectifs de polluants par voie fluviale et par dépôt atmosphérique pour l'azote, les métaux lourds, les polluants organiques persistants (POP d'origine tellurique atteignant la mer Méditerranée et ses sous-régions). Il en ressortait que les apports atmosphériques étaient souvent les plus importants pour certains polluants (notamment les POP). Si l'on voulait obtenir une application effective du Protocole "tellurique" d'ici à 2010, elle nécessiterait une réduction drastique des apports atmosphériques, avec un coût considérable.

79. Les chiffres ont été contestés par plusieurs coordonnateurs nationaux qui ont exprimé leur scepticisme devant le tableau qui leur était présenté. Selon plusieurs participants, compte tenu du nombre de stations très restreint mesurant les apports atmosphériques dans la région, de l'absence de modèle pour les apports d'azote, et des chiffres qui étaient communiqués sans leur marge d'erreur, ou bien ces chiffres étaient confirmés et toute l'oeuvre accomplie par le PAM depuis plus de vingt ans était à reconsidérer, ou bien ils ne l'étaient pas, et une extrême prudence était alors de mise dans les présentations de cette nature. Toutefois, un participant a estimé que, même si l'on pouvait mettre en doute l'exactitude des chiffres, la question méritait examen.

80. En réponse à ces observations, le représentant de l'OMM a précisé que ces chiffres n'étaient pas nouveaux puisqu'ils avaient été publiés dans le rapport 38 du GESAMP et le numéro 85 de la Série des rapports techniques du PAM. Ils représentaient tout au plus des estimations préliminaires obtenues par modélisation à partir de données communiquées par les gouvernements européens dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance et d'estimations d'émission pour d'autres pays méditerranéens. Il a admis qu'il n'existait pratiquement pas de données pour la plupart des pays méditerranéens mais a précisé que la validation du modèle avait été effectuée au moyen de données disponibles pour la mer du Nord, la mer Baltique et l'Europe centrale. Les estimations présentées devaient donc, pour l'heure, être considérées comme indicatives et elles nécessiteraient d'être affinées sur la base d'inventaires des émissions actualisés et de données de mesures complémentaires.

Point 6.6 de l'ordre du jour

Protocole "immersions"

81. M. Civili a souligné que, tant que le Protocole "immersions" révisé n'aurait pas été ratifié, le Protocole de 1976 resterait en vigueur de sorte que les coordonnateurs nationaux devraient continuer à soumettre des rapports sur la délivrance de permis, conformément à leurs obligations, et y compris des rapports "R.A.S.". Dans la perspective de l'application du Protocole révisé de 1995, le Secrétariat mettait actuellement une dernière main aux Lignes directrices pour la gestion des matériaux de dragage, en vue de les soumettre aux Parties contractantes en novembre 1997.

82. Le coordonnateur national pour la France a informé la réunion qu'un accident survenu récemment en Méditerranée s'était accompagné d'une opération d'immersion qui n'avait pas été notifiée au Secrétariat. A la suite du naufrage d'un navire dans la région sensible du détroit de Bonifacio, il s'était avéré que le chargement de blé avait des effets nocifs sur le milieu marin. Le blé avait donc été pompé de toute urgence, puis immergé à 2000 mètres de profondeur au large des côtes de la Corse. L'épave du navire avait été découpée et restituée à l'armateur à ses frais. L'opération d'immersion n'avait pas été notifiée en raison du caractère d'urgence de la situation, mais les coordonnateurs nationaux recevraient un rapport complet à ce sujet lors de leur prochaine réunion. Le coordonnateur français a également appelé l'attention sur le projet de Lignes directrices pour l'évaluation des déchets ou autres matières destinées à être immergées, qui avait été récemment approuvé par le Groupe scientifique de la Convention de

Londres. Le Groupe était également parvenu à un accord sur les projets de Lignes directrices pour l'immersion de matières inertes, inorganiques, géologiques, pour l'immersion des boues d'égout, pour l'immersion de déchets de poisson résultant du traitement industriel du poisson, pour l'élimination en mer de plates-formes et autres structures artificielles, et enfin pour l'immersion de matériel volumineux. Un autre coordonnateur national s'est dit préoccupé de ce que la Convention de Londres ait autorisé l'immersion de matières organiques, et il a noté avec satisfaction que le Protocole "immersions" révisé comportait des dispositions plus rigoureuses interdisant ce type d'immersion.

83. La réunion a également demandé au Secrétariat de renforcer sa coopération avec l'Organisation maritime internationale.

Point 6.7 de l'ordre du jour Protocole "déchets dangereux"

84. M. Civili a déclaré qu'il était proposé que, sous la supervision générale du Coordonnateur, le MED POL coordonne les aspects techniques de l'application du Protocole et en assure le suivi. Une fois que le poste de coordonnateur du MED POL approuvé à la réunion extraordinaire des Parties contractantes tenue à Montpellier aurait été pourvu, le Secrétariat serait en mesure de répondre au surcroît de travail qui lui était assigné. En fonction des crédits disponibles, le Secrétariat pourrait amorcer des activités préparatoires, et notamment l'élaboration des lignes directrices, règles et procédures pour la responsabilité et la réparation des dommages, ainsi que la formulation de mesures juridiques et administratives visant à interdire l'exportation et le transit de déchets dangereux.

85. La réunion a approuvé la proposition que le MED POL soit chargé de la coordination et du suivi des aspects techniques de l'application du Protocole "déchets dangereux", sous la supervision générale du Coordonnateur.

86. A l'issue de ses débats au titre des points 6 et 6.1 à 6.7 de l'ordre du jour, la réunion est convenue d'un certain nombre de recommandations concernant les activités MED POL au cours de l'exercice biennal 1998-1999 à transmettre aux Parties contractantes (voir annexe III).

Point 7 de l'ordre du jour Financement des activités MED POL 1998-1999

87. M. Gabrielides, en réponse à une observation sur la nécessité de disposer d'un état plus détaillé sur la situation budgétaire du programme MED POL, a déclaré qu'il deviendrait possible de fournir tous les renseignements de cette nature, sans accroître la charge de travail d'un personnel manquant d'effectifs, lorsque l'informatisation de la comptabilité serait achevée. La raison fondamentale des écarts relevés entre le budget approuvé et les dépenses effectives tenait au fait que les contributions au Fonds d'affectation spéciale annoncées par les Parties contractantes n'étaient pas toujours versées.

88. M. Gabrielides a présenté une liste d'activités qu'il était proposé de réaliser pendant la Phase III, soulignant que ces activités ne pourraient pas toujours être financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée, de sorte qu'il faudrait trouver des sources de financement extérieures.

89. Il convenait de rappeler, à cet égard, qu'il ressortait clairement de la dernière réunion du Bureau des Parties contractantes que l'on ne pouvait compter sur aucune augmentation du budget. Dans le meilleur des cas, les ressources seraient maintenues à leur niveau actuel. De plus, il s'était posé ces dernières années un problème sérieux du fait que les recettes effectives

n'avaient pas correspondu aux dépenses approuvées. Au cours des deux dernières années, il y avait eu un écart de 30%, outre qu'il s'était accumulé pour environ un million de dollars de contributions dont rien ne permettait d'espérer qu'elles seraient versées. Cela étant, il paraissait essentiel de présenter un budget équilibré, ce qui ne serait possible qu'au moyen soit d'un accroissement des contributions, soit d'une réduction des activités. A l'avenir, certaines activités spécifiées ne seraient réalisées que si les ressources nécessaires devenaient disponibles.

90. Deux coordonnateurs nationaux ont été d'avis que toutes les activités devraient être financées au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée et que le budget devrait être accru en conséquence. Les coordonnateurs nationaux devraient exprimer leur préoccupation devant le fait que le PAM ne pouvait pas compter sur les ressources financières nécessaires pour réaliser son programme.

91. Après que le Secrétariat eut été prié d'indiquer les activités qui seraient financées au titre du Fonds d'affectation spéciale et celles qui exigeraient un financement extérieur, un coordonnateur national a été d'avis qu'il était difficile, à ce stade, faute de chiffres ou de calendrier, de ranger les activités dans des catégories déterminées.

92. M. Gabrielides a expliqué que l'intention avait été de présenter une liste de toutes les activités qu'il était souhaitable de réaliser sans établir d'ordre de priorité ni allouer de ressources, ce qui était du ressort de la réunion des points focaux du PAM. Aucun effort ne serait négligé pour entreprendre toutes les activités indiquées en mobilisant le financement supplémentaire requis auprès de donateurs extérieurs.

Point 8 de l'ordre du jour

Questions diverses

93. Le représentant de l'OMM a proposé que des "conférences scientifiques" sur des thèmes spécifiques et de nouveaux développements des activités liées aux objectifs de MED POL - Phase III soient effectuées par des experts de haut niveau lors des réunions des coordonnateurs nationaux. La réunion a souscrit à cette idée et est convenue que l'on pourrait envisager de la concrétiser lors de la préparation de la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux.

94. Le coordonnateur national pour la France, rappelant que sa délégation s'était engagée à établir deux rapports qui seraient présentés à la prochaine réunion des coordonnateurs nationaux (sur l'eutrophisation et l'accident survenu dans le détroit de Bonifacio), a proposé au Secrétariat d'inviter tous les coordonnateurs nationaux à soumettre par écrit aux prochaines réunions des documents, rapports et exposés directifs portant sur les sujets à débattre. Les documents seraient examinés en suivant l'ordre du jour de la réunion et pourraient faciliter les délibérations et les décisions. Les coordonnateurs ont accepté la proposition.

95. La déléguée de la Slovénie a appelé l'attention des participants sur la difficulté qu'il y avait à évaluer les dommages occasionnés à l'environnement en cas de déversements d'hydrocarbures et d'accidents survenant en mer. Elle a rappelé que le Protocole "immersions" s'appliquait à de tels cas mais que, à son avis, cette question n'était pas couverte. Elle a proposé que soient amorcés des travaux pour l'élaboration de lignes directrices en vue d'établir le coût des dommages résultant du déversement d'hydrocarbures et autres substances nocives.

96. Un débat s'est alors engagé sur la proposition formulée par la déléguée de la Slovénie. Si tous les participants sont convenus de la nécessité d'oeuvrer à l'élaboration de ces lignes

directrices qui faisaient assurément défaut, certains ont estimé que cette question était du ressort du REMPEC et ont proposé au Secrétariat d'entrer en contact avec le Centre afin de coordonner une action conjointe. La réunion est finalement convenue de l'importance du sujet et a proposé au Secrétariat de contacter, en coordination avec le REMPEC, toutes les organisations internationales comme l'OMI et le FIPOL. Le coordonnateur national pour la France a offert de présenter au Secrétariat, pour qu'il soit mis à la disposition de tous les coordonnateurs, un bref document d'information sur la manière dont son pays s'était attaqué à la question de l'évaluation des dommages occasionnés à l'environnement par des accidents survenus en mer.

Point 9 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la réunion

97. Les versions anglaise et française du projet de rapport de la réunion ont été adoptées à l'unanimité par les participants.

Pont 10 de l'ordre du jour

Clôture de la réunion

98. M. Civili et M. Gabrielides ont fait part de la profonde satisfaction éprouvée par le Secrétariat devant les résultats de la réunion qui faciliteraient grandement la future mise en oeuvre de MED POL - Phase III.

99. Le Président a remercié tous les coordonnateurs nationaux pour leur participation active et a prononcé la clôture de la réunion le 23 mai 1997 à 13 h 30.

ANNEXE I**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS****ALBANIA
ALBANIE****Mr Gani Deliu**
Director
Air, Water & Waste Management
Department
Ministry of Health & Environment
Boulevard Bajram Curri" Nr. 9
Tirana
Albania

Tel: (355) (42) 65229, 30682

Fax: (355) (42) 65229

**CROATIA
CROATIE****Mr Nenad Mikulic**
State Directorate for Environment
Ulica grada Vukovara 78
10000 Zagreb
Croatia

Tel: (385) (1) 6110797

Fax: (385) (1) 537203

Email: nmikulic@duzo.tel.hr

**CYPRUS
CHYPRE****Mr Loizos Loizides**
Fisheries Officer
Department of Fisheries
Ministry of Agriculture, Natural Resources
and Environment
13 Aeolou
Nicosia
Cyprus

Tel: (357) (2) 303576

Fax: (357) (2) 365955

**EGYPT
EGYPTE****Mr Ali Ibrahim El-Beltagy**
Chairman
Shore Processes Laboratory
National Institute of Oceanography
and Fisheries
Kayet Bay
Alexandria, Egypt

Tel: (20) (3) 4801189

Fax: (20) (3) 4801189

Email: tsm@idsc.gov.eg

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mr Tanino Dicorradò

Administrateur Principal
Direction générale de l'environnement,
sécurité nucléaire et protection civile
Commission Européenne
200 rue de la Loi
1049 Bruxelles
Belgium

Tel: (32) (2) 2969147, 2969509

Fax: (32) (2) 2994123

Tlx: COMEU B 21877

Mr Vittorio Barale

European Commission
Joint Research Centre
Space Application Institute (TP272)
Joint Research Centre of the EC
21020 Ispra (VA)
Italy

Tel: (39) (332) 789274, 785425

Fax: (39) (332) 789034

Email: vittorio.barale@jrc.it

**FRANCE
FRANCE**

M. Jean-Marie Massin

Chef du Bureau de la prévention et de la
protection maritimes
Direction de l'eau
Ministère de l'Environnement
20 Avenue de Ségur
75302 Paris Cedex 07 SP
France

Tel: (33) (1) 42191266

Fax: (33) (1) 42191269

**GREECE
GRECE**

Ms Anastasia Lazarou

Head of Water Section
Ministry of Environment, Physical Planning
and Public Works
147 Patission Street
112 51 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 8650106

Fax: (30) (1) 8647420

Ms Katerina Katsara

Civil Engineer

Water Section

Ministry of Environment, Physical Planning
and Public Works

147 Patisision Street

112 51 Athens

Greece

Tel: (30) (1) 8650334

Fax: (30) (1) 8647420

Ms Anneta Mantziafou

Physical Oceanographer

University of Athens

Department of Physics

Division of Applied Physics

Laboratory of Meteorology

University Campus Buildings-PHYS-V

15784 Athens

Greece

Tel: (30) (1) 7284839

Fax: (30) (1) 7295281

Email: amand@thalassa.ocean.uoa.ari
adne-t.gr**Ms Vassiliki-Angelique Catsiki**

Biologist-Oceanographer

National Centre for Marine Research

Department of Biological Oceanography

National Centre for Marine Research

Aghios Kosmas Hellinikon

166 04 Athens

Greece

Tel: (30) (1) 9653520/1

Fax: (30) (1) 9653522

Tlx: 224135 NCMR GR

Email: cats@erato.fl.ariadne-t.gr

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Miriam Haran
Deputy Chief Scientist
Ministry of the Environment
Chief Scientist Office
P.O. Box 34033
Jerusalem 95464
Israel

Tel: (972) (2) 6553764-55
Fax: (972) (2) 6553752

**ITALY
ITALIE**

Mr Giovanni Guerrieri
ENEA Expert
Ministry of Environment
Department of Water, Waste, Soil
33 Via Ferratella in Laterano
00184 Rome
Italy

Tel: (39) (6) 70362219
Fax: (39) (6) 77257012
Email: guerrieri@flashnet.it

**MALTA
MALTE**

Mr Lawrence Micallef
Head
Pollution Control Coordinating Unit
Environment Protection Department
Ministry of Foreign Affairs
and the Environment
Starkey Annex
Vittoriosa
Malta

Tel: (356) 678034, 676395
Fax: (356) 660108

**MONACO
MONACO**

Ms Marie-Christine Van Klaveren
Chef de Division
Service de l'environnement
Département des travaux publics et des
affaires sociales
3 avenue de Fontvieille
MC-98000 Monaco
Principauté de Monaco

Tel: (377) 93158963
Fax: (377) 92052891
Email: PVK@mcn.mc

MOROCCO
MAROC

M. Yahia Sabhi
Administrateur
Laboratoire National
Ministère de l'Environnement
75 Rue Sébou
Rabat, Agdal
Maroc

Tel: (212) (7) 768214, 762007

Fax: (212) (7) 762309

SLOVENIA
SLOVENIE

Ms Alenka Malej
Head
Marine Station Piran
National Institute of Biology
University of Ljubljana
Fornace 41
P.O. Box 22
6330 Piran
Slovenia

Tel: (386) (66) 746368

Fax: (386) (66) 746367

Email: malej@morje.msp.nib.si

SPAIN
ESPAGNE

Ms Pilar Garcia Doñoro
Chef d'Unité de Coordination Institutionnelle
Ministère de l'Environnement
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
Spain

Tel: (34) (1) 5976015

Fax: (34) (1) 5975980

SYRIA
SYRIE

Mr Mahmoud Saleh Soliman
General Director
Environment Scientific Research
Centre (ESRC)
P.O. Box 36782
Mazzah - Western Villas
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: (963) (11) 6115718

Fax: (963) (11) 6622309

**TUNISIA
TUNISIE**

M. Mohamed Ghourabi
Chef du Département Technique
Agence Nationale de Protection de
l'Environnement (A.N.P.E.)
Rue de Cameroun
B.P. 52
2080 Ariana - Tunis
1002 Tunis
Tunisie

Tel: (216) (1) 704931
Fax: (216) (1) 708230

Mr Ridha Ben Aissa
Chef du Laboratoire de contrôle des Eaux
et Denrées Alimentaires
Institut Pasteur de Tunis
13 Place Pasteur
B.P. 74
Bélvédère
1002 Tunis
Tunisie

Tel: (216) (1) 783022
Fax: (216) (1) 791833

**TURKEY
TURQUIE**

Mr Ilkay Salihoğlu
Institute of Marine Sciences
Middle East Technical University
Erdemli 33731
İçel
Turkey

Tel: (90) (324) 5212150
Fax: (90) (324) 5212327
Email: ilkay@deniz.ims.metu.edu.tr

Mr Orhan Uslu
Director
Institute of Marine Sciences & Technology
9 Eylül University
Baku Haydar Aliev Bulvari No.10
P.O. Box 478
İnciralti-Izmir 35340
Turkey

Tel: (90) (232) 2785112
Fax: (90) (232) 2785082
Email: uslu@neptune.imst.deu.edu.tr

Mr Tuncay Demir

Environmental Expert
Ministry of the Environment
General Directorate of Pollution
Preventions and Control
Eskisehir Yolu 10.km
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2879963/5413

Fax: (90) (312) 2855875

Ms Güzin Arat

Environmental Expert
Ministry of the Environment
Foreign Relations Department
Eskisehir Yolu 8.km
06100 Ankara
Turkey

Tel: (90) (312) 2851705

Fax: (90) (312) 2853739

Mr Alper Coskun

Second Secretary
Embassy of the Republic of Turkey
8 Vassileos Georgiou II Avenue
10674 Athens
Greece

Tel: (301) 7245915-17

Fax: (301) 7229597

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
(ERS/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN
MATIERE D'ENVIRONNEMENT
(CAR/TDE)

Ms Monique Viel
Regional Activity Centre for Environment
Remote Sensing
2 Via G. Giusti
90144 Palermo
Italy

Tel: (39) (91) 342368
Fax: (39) (91) 308512
Email: ctmrac@mbox.vol.it

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES**

AMIGOS DE LA TIERRA
(FRIENDS OF THE EARTH
INTERNATIONAL)

Mr George Tsekouras
Vice President
Friends of the Earth-NEA ECOLOGIA
Mavromichali 39
Athens
Greece

Tel: (301) 3625335
Fax: (301) 3619837

Ms Christina Tsoutsou
NEA ECOLOGIA
Mavromichali 39
Athens
Greece

Tel: (301) 3625335
Fax: (301) 3619837

CEFIC/EUROCHLOR
(European Chemical Industry)

Mr Jacques Verdier
Environment/Regulatory Affairs
c/o Elf Atochem
Cours Michelet - La Défense 10
92091 Paris la Défense
France

Tel: (33) (1) 49008665
Fax: (33) (1) 49008868

Mr Michalis Skandalidis
Chemical Engineer
EURO CHLOR
European Chemical Industry
Council (CEFIC)
EKO Ionia
54110 Thessaloniki
Greece

Tel: (30) (31) 760246

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES**

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
(WHO)
ORGANISATION MONDIALE DE LA
SANTE (OMS)**

Mr George Kamizoulis
Senior Scientist
WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7253190-5
Fax: (30) (1) 7253196-7
Email: whomed@compulink.gr

**WORLD METEOROLOGICAL
ORGANIZATION (WMO)
ORGANISATION METEOROLOGIQUE
MONDIALE (OMM)**

Mr Alexander Soudine
Senior Scientific Officer
Environment Division
World Meteorological Organization
Research and Development Programme
41, avenue Giuseppe Motta
P.O. Box 2300
1211 Geneva 2
Switzerland

Tel: (41) (22) 7308420
Fax: (41) (22) 7400984
Tlx: 45-414199 OMM CH

**INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY
AGENCY (IAEA)
AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ENERGIE ATOMIQUE**

Mr Fernando Carvalho
Head
Marine Environmental Studies Laboratory
Marine Environment Laboratory
International Atomic Energy Agency (IAEA)
19 avenue des Castellans - B.P. 800
MC 98012 Monaco Cedex
Principality of Monaco

Tel: (377) 92052222
Fax: (377) 92053963
Tlx: 42-479378 ILMR
Email: CARVALHO@unice.fr

INTERGOVERNMENTAL
OCEANOGRAPHIC COMMISSION OF
UNESCO (IOC)
COMMISSION OCEANOGRAPHIQUE
INTERGOUVERNEMENTALE DE
L'UNESCO (COI)

Mr Alexander Boussoulengas
91-93 Anexartias Street
Argiroupolis
164 51 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 9954299

Fax: (30) (1) 9954299

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Mr Lucien Chabason
Coordinator

Mr Gabriel P. Gabrielides
Senior Programme Officer

Mr Francesco-Saverio Civili
First Officer

Mr Adnan Aksel
Computer Operations Officer

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: (30) (1) 7253190-5
Fax: (30) (1) 7253196-7
Email: unepmedu@compulink.gr

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport sur l'état d'avancement du MED POL en 1996 et examen des activités 1997 en cours et prévues
6. Mise en oeuvre du programme MED POL - Phase III
 - 6.1 Surveillance des tendances et biosurveillance
 - 6.2 Surveillance de la conformité
 - 6.3 Programme d'assurance qualité des données
 - 6.4 Recherche
 - 6.5 Protocole "tellurique"
 - 6.6 Protocole "immersions"
 - 6.7 Protocole "déchets dangereux"
7. Financement des activités MED POL 1998-1999
8. Questions diverses
9. Adoption du rapport de la réunion
10. Clôture de la réunion

ANNEXE III

RECOMMANDATIONS

I. Au Secrétariat

- Prier le Secrétariat (MED POL) d'accorder la priorité aux activités tendant à renforcer les capacités dans les domaines de la conception et de la réalisation de la surveillance des tendances de la pollution, de la surveillance des effets biologiques et de la surveillance de la conformité;
- Prier le Secrétariat (MED POL) de compléter et finaliser les travaux concernant l'identification des sources et des charges de pollution en rapport avec les sites critiques et de s'employer à la formulation et à la mise en oeuvre de plans d'action, programmes et mesures liés à la maîtrise de la pollution due à des activités menées à terre.;
- Prier le Secrétariat (MED POL) d'entreprendre le traitement et l'analyse des données résultant des activités de surveillance continue des tendances ainsi que d'explorer les divers moyens de renforcer substantiellement les capacités d'analyse statistique du MED POL;
- De charger le personnel du MED POL de coordonner les activités liées à l'application future du Protocole "déchets dangereux" et d'y donner suite, conformément aux recommandations du Groupe de travail *ad hoc* sur la structure de l'unité Med, des CAR et du MED POL;

II. Aux Parties contractantes

- De demander instamment que le processus de ratification du Protocole "tellurique" révisé signé à Syracuse en 1996 ainsi que du Protocole "immersions" révisé signé à Barcelone en 1995 et du Protocole "déchets dangereux" signé à Izmir en 1996 soit accéléré;
- De commencer à formuler et à mener des activités concrètes axées sur la lutte contre la pollution y compris des instruments environnementaux tels que l'éco-audit;
- De considérer que les activités d'assurance de la qualité des données sont essentielles si l'on veut que les données relatives à la pollution provenant des activités de surveillance continue aient la fiabilité requise;
- De concentrer les efforts, pendant la période biennale 1998-1999, sur l'identification de politiques et de stratégies d'exécution concernant l'élimination des substances toxiques persistantes et susceptibles de bioaccumulation, la gestion et le déversement d'eaux usées municipales, et la prévention et l'élimination des rejets d'éléments nutritifs;
- De poursuivre et/ou de renforcer la coopération avec les organismes compétents des Nations Unies, centres d'activités régionales, organisations intergouvernementales et internationales, accords et programmes sous-régionaux et, selon qu'il conviendra, organisations non gouvernementales approuvées par les Parties contractantes en vue de la réalisation des activités prioritaires.
- Allouer des fonds suffisants, fonds extérieurs y compris, pour une mise en oeuvre adéquate de MED POL - Phase III, en ayant à l'esprit les activités qui doivent être réalisées dans le cadre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux" en vue du développement durable du bassin méditerranéen.